



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Commerce extérieur

Question écrite n° 14524

### Texte de la question

M Albert Facon attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la forte évolution des exportations espagnoles de fruits et légumes vers les autres pays de la CEE, qui ont augmenté de 75 p 100 depuis 1984. En conséquence, il lui demande ce que son ministère envisage afin de contrôler les importations espagnoles sur notre territoire et défendre ainsi nos producteurs.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les statistiques du commerce européen (Nimexe-Eurostat) permettent de retracer avec précision l'évolution des exportations espagnoles de fruits et légumes vers les pays de la CEE. Celles-ci sont passées de 3 318 710 tonnes en volume et 1 617 518 000 ECU en valeur en 1984 à 3 846 023 tonnes et 2 136 629 000 ECU en 1988. Compte tenu de l'évolution du taux de l'ECU entre ces deux dates, ces chiffres mettent en évidence une augmentation d'environ 15 p 100, tant en volume qu'en valeur en francs constants, des exportations espagnoles de fruits et légumes vers la CEE pendant cette période. Il convient de noter que, parallèlement, les exportations de fruits et légumes françaises vers l'Espagne, tout en restant à un niveau modeste, se sont fortement accrues pendant cette même période, 71 MF en 1985, 453 MF en 1988, notamment en pommes et en pommes de terre. Plusieurs dispositions sont prévues par le traité d'adhésion de l'Espagne à la Communauté pour éviter, pendant une phase transitoire de dix ans, une évolution trop brutale dans le secteur des fruits et légumes. La deuxième période de cette phase transitoire, qui commencera le 1er janvier 1990, verra notamment l'institution vis-à-vis de l'Espagne d'un « mécanisme compensatoire », destiné à succéder au système des prix de référence, et d'un « mécanisme complémentaire aux échanges » (MCE) qui permettra de surveiller de façon très étroite les importations en provenance de ce pays pour un certain nombre de produits et de périodes sensibles, et de prendre rapidement des mesures efficaces en cas de perturbations des marchés dues aux exportations espagnoles. Le ministre de l'agriculture et de la forêt suit attentivement les discussions communautaires relatives aux modalités d'application de ces mécanismes.

### Données clés

**Auteur :** M. Facon Albert

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14524

**Rubrique :** Fruits et légumes

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juin 1989, page 2733